



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 13 décembre 2018

L'assemblée est convoquée le 13 décembre 2018 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Assermentation de deux conseillers communaux;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018;
3. Communications du bureau et de la municipalité;
4. Préavis N° 09/2018 – Budget 2019;
5. Interpellation;
6. Présentation des activités thématiques des commissions;
7. Election d'un vice-président;
8. Election d'un membre de la commission des affaires sociales et de la petite enfance;
9. Election d'un membre de la commission d'urbanisme;
10. Election d'un membre de la commission communale de recours en matière de d'impôts et de taxes communales;
11. Propositions individuelles;
12. Divers.

Présidence : François Martignier

Secrétaire : Karim Donnet

Scrutateurs : Frédérique Zésiguer-Schaerer et Rémy Damond

Le bureau du Conseil a décidé lors de sa séance du 24 avril 2018 de ne plus donner mandat à Mme Baquez pour la rédaction des PV. En ouverture de séance, l'ancien secrétaire qui a occupé cette fonction pendant près de 20 ans avant de quitter le village, Karim Donnet, est appelé à exercer à nouveau cette fonction et prête serment. Il est élu par 29 voix sans opposition.

L'ordre du jour tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers, 5 sont excusés et 1 absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est à 17.

1. Assermentation de deux Conseillers communaux

S'ensuit la prestation de serment de Monsieur Gian Reto Gotsch qui pourra prendre part aux débats de l'assemblée. Monsieur Tognolini, excusé, prêterait serment lors de la prochaine assemblée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une voix

3. Communications du bureau et de la municipalité

Le président donne lecture de la lettre de démission de Madame Sonia Pittet Mayor, 1^{ère} vice-présidente, ainsi que de celle d'Olivier Jaquier qui a élu domicile à Gimel.



Les nouveaux conseillers municipaux, qui ont prêté serment le 22 octobre 2018, sont présentés aux conseillers par Monsieur le Syndic. Il s'agit de :

- Madame Katia Gashi (Ecoles, bâtiments communaux)
- Madame Maria Krasnova (Eglise, SDIS, SI, eaux, éclairage public)
- Monsieur Alexandre Pacozzi (Alpages, forêts, camping, déchetterie)

Didier Lohri informe le conseil que la route reliant Bassins à Le Muids sera fermée prochainement. Les dates seront communiquées ultérieurement. La route des Montagnes sera également fermée à la circulation jusqu'au 31 mai 2019. Une signalisation non occlusive avertira les conducteurs de l'interdiction d'emprunter cette route.

Le prix de l'eau à Bassins, de CHF 2.20 le m3, a été soumis à « Monsieur Prix », Stefan Meierhans.

Les décorations de Noël ne seront allumées que du 6.12.2018 au 6.01.2019 de manière à ne payer qu'un seul mois à la place de deux.

La motion de la commission de recours quant à la mention des voies de recours à réception d'une facture de la commune n'est pas recevable comme rédigée et devrait être formulée sous la forme d'un postulat ou d'une interpellation, selon la préfecture. Sur environ 8000 factures envoyées, seules 1,25% ont fait l'objet d'un recours, ce qui se situe dans la moyenne des communes environnantes.

Toutefois, afin de satisfaire le vœu de la commission, une indication supplémentaire (REU Art. 8 Annexe) figurera sur les décomptes. Le programme informatique commun à 250 communes utilisé pour la facturation ne permet pas l'impression au verso des documents.

Le Contrôle Cantonal des finances confirme que le fond de la forêt multifonctionnel ne peut en aucun cas servir même temporairement à palier des problèmes de trésorerie de la commune.

Le préfet, Monsieur Jean-Pierre Deriaz que je salue cordialement, a par un courrier du 19.11.2018 annulé sa demande de reconstituer un fond PCI de CHF 151'959.90 et donne son aval à un solde de CHF 2'600.- sur ce compte.

Dans le but de maintenir une parfaite égalité de traitement entre les contribuables qui ont recours contre la taxe d'élimination des déchets et ceux qui ont accepté sans autre la facture, les mêmes conditions seront appliquées à tous en cas d'acceptation d'un recours.

En annexe, vous trouverez la présentation intégrale de la Municipalité.

4. Préavis 09/2018 – Budget 2019

Nicolas Sudan, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport de ladite commission et soumet trois amendements :

1. Ramener le montant de la rubrique 32.314.1 (réfection des chemins forestiers) à zéro et par analogie faire de même avec les rubriques associées 32.451.2 (subvention cantonale) et 32.480 (prélèvement sur le fond de réserve).
2. Ramener le montant de la rubrique 32.315 (Entretien de la cabane du Peney) à zéro



3. Ramener le montant de la rubrique 321.414.1 (réfection des murets) et par analogie faire de même avec la rubrique 321.451 (part subside rétrocédé)

Didier Lohri signale que la commission des alpages ne s'est plus réunie depuis février 2017 et se demande si les commissions de gestion et des finances ne pourraient pas travailler ensemble sur certains sujets.

A Olivier Ramel qui s'enquiert des salaires liés à la déchetterie, le syndic précise que les heures d'ouverture n'ont pas d'influence sur les salaires, les employés communaux se chargeant également de vider les poubelles du village et de collecter les déchets sauvages déposés ici et là.

Corinne Ruchat apprécie les informations qui ont été communiquées sur la forêt et recommande de maintenir les 200'000 francs du fond d'entretien des chemins forestiers. Mais elle déplore l'imprécision sur les travaux à effectuer. Notre syndic lui répond que l'exécutif agit en fonction des opportunités sans pouvoir en donner les détails en avance. Il réclame la souplesse quant à l'utilisation de ce fond et la confiance aux professionnels impliqués.

A Denis Currat qui demande d'où provient l'excédent de liquidités, M. Lohri répond que les travaux sont financés par le fond forestier et son compte qui présente un solde de plus de CHF 400'000.00. A noter que 70% des montants dépensés sont rétrocédés par le Canton. Dans ce domaine, la commune dispose de suffisamment de réserves pour ne pas devoir recourir à l'emprunt.

Anne Treboux voudrait connaître la date butoir pour l'obtention des subventions. Le syndic lui répond qu'aucune date précise n'est fixée. Cela devrait se faire avant la fin de l'année

Didier Lohri, tenant compte de l'amendement N° 2 qui supprime du budget l'allocation pour la réfection de la cabane du Peney, signale que dans ces conditions il deviendra impossible de louer cet emplacement et propose par un sous-amendement de supprimer en conséquence le poste de revenu associé, de CHF 600.00

Michel Ruffieux ne voit pas l'urgence de rénover cette cabane et persiste à affirmer qu'elle peut être louée en l'état, nonobstant les risques d'incendie existants.

M. Nicolas Sudan suggère que la municipalité présente ultérieurement un préavis à ce sujet et met en parallèle des dépenses de CHF 20'000.00 pour un revenu de CHF 600.00 l'an.

Monsieur Lohri lui répond que la commune doit compter avec des subventions du canton et de la confédération pour l'entretien des chalets. Il parle de plus d'un million et non des CHF 20'000.00 dont il est question ici.

Amendement N° 3 : Michel Ruffieux souhaite privilégier les dépenses prioritaires, sans préciser lesquelles. La municipalité ne propose aucun sous-amendement, mais souligne qu'il faudrait persévérer dans la réfection des murets, véritable symbole et carte postale de nos alpages, avec financement par le fond du paysage. A noter qu'il existe à ce sujet un partenariat possible avec la commune de Le Vaud qu'il serait dommage de négliger.

A Denis Currat qui demande des précisions quant au manque temporaire de liquidités de la commune, le syndic présente une disposition avec les chiffres des revenus d'impôts encaissés, mais sans vraiment répondre à la question.

La commission des finances demande une suspension d'audience afin de finaliser les amendements soumis pour donner suite aux débats. Cette suspension durera de 22h 00 à 22h 10 et la commission modifiera le premier amendement pour fixer le montant budgété à CHF 105'720.00 au lieu de zéro.



La discussion étant close, les différents amendements et sous amendements sont mis au vote.

L'amendement N° 1 récolte 16 oui et 16 non. Le président ne vote que pour départager en cas d'égalité et fait pencher la balance sur les non. L'amendement est refusé.

L'amendement N° 2 est accepté par 20 oui contre 9 non après approbation du sous-amendement de la municipalité par 20 oui contre 9 non.

L'amendement N° 3 est accepté par 19 oui contre 12 non.

Le préavis lui-même, amendé, est accepté par 27 oui contre 4 non.

5. Interpellation

La municipalité a répondu par écrit à l'interpellatrice, Madame Ruchat, reconnaissante.

6. Présentation des activités thématiques

A l'exception de la commission d'urbanisme qui ne s'est pas réunie. Les présidents des différentes commissions informent le conseil de leurs activités.

Pour l'APEC, Monsieur Frédéric Guenin annonce que compte tenu de l'augmentation du nombre des habitants de la région, soit 21 communes entre Trélex et Vinzel, une nouvelle station d'épuration devrait voir le jour sur la commune de Gland, à proximité de Luins, mais pas avant 2025, l'actuelle station devenant trop petite, bien que deux investissements ont été réalisés cette année pour en assurer le bon fonctionnement. La commission s'est réunie deux fois durant cette année.

La Commission de la sécurité routière propose que soit remis en service le radar préventif, qu'un panneau de signalisation « CÉDEZ LE PASSAGE » soit posé au débouché de la rue de l'Eglise, que le bac à fleurs cassé à la rue du Battoir au nord-ouest de l'école soit remplacé et que la municipalité fasse respecter la zone bleue à la Place de la Tillette.

La Commission de la déchetterie ne s'est réunie qu'une fois pour débattre du préavis sur la fixation des taxes et émettre un avis favorable.

La Commission des forêts et alpages s'est réunie 4 fois en 2018 pour étudier les préavis 2/18 (contrat énergétique pour la reprise des chauffages à distance) et 6/18 (demande de crédit de 32'500.- pour l'entretien urgent des chalets d'alpages). En juin, convoquée par la ~~commission de gestion~~, elle s'est rendue à différents endroits pour faire un tour d'horizon des travaux faits et à faire.

Etat des lieux du chemin des Gorges, explication sur l'utilisation du bois en fonction de la qualité, protection des épicéas avec branchages en forme de tipi contre l'écorçage des cerfs, éclaircies en bordure des pâturages et zones écologiques protégées.

X Municipalité

La Commission de recours en matière d'impôts et taxes s'est réunie 13 fois en 2018.

Elle a traité 4 recours concernant les taxes déchetterie entreprise ; un cas concernant les taxes sur un permis de construire ; 4 cas sur la distribution de l'eau ; des échanges d'écritures avec le Tribunal Cantonal concernant le recours de la Municipalité contre les 24 décisions sur recours de la commission de recours concernant l'application du règlement communal sur la gestion des déchets. Pour information et pour chaque recours, la commission entend la Municipalité et les recourants. A ce jour, la commission a répondu à tous les recours reçus.

La Commission des affaires sociales et de la petite enfance ne fait aucune communication et souhaite que la municipalité donne des informations sur le rôle de leur commission.



La déléguée de l'AISE n'a pas transmis de rapport-.

7. Election d'un vice-président en remplacement de Madame Sonia Pittet Mayor

Comme à l'accoutumée, les candidats ne se bousculent pas au portillon... Toutefois :

Nicolas Sudan, 2^{ème} vice-président, accepte d'assumer la fonction de 1^{er} vice-président, ~~et se retire de la commission d'urbanisme.~~

Gian Reto Gotsch inaugure son assermentation en acceptant la fonction de 2^{ème} vice-président.

8. Election d'un membre de la commission des affaires sociales et de la petite enfance

Devant l'absence de candidats, Nicolas Sudan propose que la commission passe de 7 à 6 membres.

9. Election du membre de la commission d'urbanisme

M. Guillaume Hayot rejoint la commission en remplacement de Sonia Pittet Mayor, membre de la commission. Il est élu par acclamation.

10. Election d'un membre de la commission de recours en matière d'impôts et des taxes communales

Madame Nicole Glaser accepte de rejoindre cette commission et est élue par acclamation.

11. Propositions individuelles

Il n'y en aucune

12. Divers

Monsieur André Dunand s'enquiert du transfert d'eau entre Bassins et Arzier. Madame la conseillère municipale Maria Krasnova répond que l'eau fournie a été utilisée pour le redémarrage de la pompe et non à l'alimentation du réseau d'eau potable. Il s'agissait avant tout d'un essai qui n'aura rien coûté à la commune, et qui a ouvert de nombreuses questions concernant les quantités et les prix à définir.

La séance, close à 23h 10, est suivie d'une sympathique verrée gourmande.

François Martignier

Président du Conseil Communal



Karim Donnet

Secrétaire du Conseil communal